

**Mardi 4 septembre 2018**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 4 septembre 2018 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Jean Caron, Isabelle Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

**Sont absents** Messieurs Réjean Pelletier, conseiller et François Gagné-Bérubé, conseiller.

**Sont aussi présents** Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2018-09-330      LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de l'adopter.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

### **2018-09-331      DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 AOÛT 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 13 AOÛT 2018 ET DU 20 AOÛT 2018 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS TENUE LE 27 AOÛT 2018 POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES RUES, ROUTES ET TROTTOIRS POUR LES SAISONS 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 6 août 2018 et des séances extraordinaires du conseil du 13 août 2018 et du 20 août 2018 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenue le 27 août 2018 pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

### **2018-09-332      DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 29 AOÛT 2018.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 29 août 2018, pages 1 et 2, pour un montant de 130 052,62 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 130 052,62 \$.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-333

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE  
DES DÉBOURSÉS AU 29 AOÛT 2018.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 29 août 2018, pages 1 à 7, relative au compte no 10444 pour un montant total de 341 547,65 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-334

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL  
INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE  
DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN  
AOÛT 2018.**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en août 2018, pages 1 à 52, pour un montant de 210 681,61 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-335

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS  
POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 29 août 2018.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-336

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME MARIETTE LÉVESQUE EN REGARD DU 606, 4<sup>E</sup> RANG OUEST.**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D-2018-140 formulée par Madame Mariette Lévesque pour la propriété sise au 606, 4<sup>e</sup> Rang Ouest visant à permettre la construction d'une galerie couverte ayant un empiètement de 2,44 mètres dans la cour avant contrairement à l'article 3.4.2 a) du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que l'empiètement maximal permis dans la cour avant pour une galerie est de 2,0 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 109-18 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Madame Mariette Lévesque pour la propriété située au 606, 4<sup>e</sup> Rang Ouest visant à permettre la construction d'une galerie couverte ayant un empiètement de 2,44 mètres dans la cour avant.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-337

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN DE CRÉER, SOUS LE GROUPE D'USAGES 61 « INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS », L'USAGE C-7 « PRODUCTION INDUSTRIELLE D'INSECTES COMESTIBLES À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT » ET D'AUTORISER CE NOUVEL USAGE C-7 DANS LA ZONE IA3.**

---

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal est en vigueur depuis le 17 juin 2005;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise innovante de production industrielle d'insectes comestibles souhaite s'implanter dans un bâtiment déjà construit et adéquat pour ses activités dans la zone IA3;

CONSIDÉRANT que le bâtiment souhaité se trouve sur le seul et unique lot formant la zone IA3;

CONSIDÉRANT que les activités de production industrielle d'insectes comestibles ne se rapporte pas à des activités agricoles, ne nécessitent aucune infrastructure agricole (champs, étable, enclos) ni aucune distance séparatrice et que ces activités se font à l'intérieur d'un bâtiment industriel, sans bruit, sans odeur et sans fumée;

CONSIDÉRANT que ces activités industrielles sans nuisance sont compatibles avec les autres usages du milieu environnant;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, les insectes destinés à la consommation humaine sont considérés comme des aliments en vertu de la Loi sur les produits alimentaires;

CONSIDÉRANT que la production industrielle d'insectes n'est pas de l'ordre de l'agriculture tel que ce concept est défini dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., ch. P-41.1);

CONSIDÉRANT que, dans sa Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Les régions aux commandes), le gouvernement signifie en priorité n° 6 pour le Bas-Saint-Laurent qu'il faut « Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables »;

CONSIDÉRANT que dans sa publication « BioClips » (Vol. 25, n° 26, 26 septembre 2017), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) signifie que la production d'insectes comestibles est une « occasion à saisir »;

CONSIDÉRANT que l'entreprise, par son activité d'industrie bioalimentaire, est tenue de respecter les obligations et les règles émises par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'autoriser la production et la transformation d'insectes comestibles dans la zone IA3;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en conséquence de modifier la grille des usages dudit règlement afin de permettre l'usage « Production industrielle d'insectes comestibles à l'intérieur d'un bâtiment » dans la zone IA3;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné lors de la séance extraordinaire du 30 juillet 2018 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement numéro 323-2018 lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du présent règlement, la greffière a fait mention de son objet et des changements apportés entre le premier projet et le présent règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal adopte le règlement numéro 323-2018 et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-338

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2012 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT.**

---

Monsieur Jean Caron, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 324-2018 modifiant le règlement numéro 225-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Pascal.

Monsieur Jean Caron, conseiller procède ensuite à la présentation du projet de règlement.

---

Jean Caron, conseiller

2018-09-339

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES RUES, ROUTES ET TROTTOIRS POUR LES SAISONS 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021.**

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en août 2018 pour le contrat d'entretien, de déneigement et de déglacage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 27 août 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 30 août 2018 d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Mario Bernier inc., au montant total de 991 128,18 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat d'entretien, de déneigement et de déglacage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à Groupe Mario Bernier inc. au montant total de 991 128,18 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions et obligations prévues au devis et aux documents de soumission;
- de ratifier les termes du projet de contrat à intervenir avec le Groupe Mario Bernier inc. et de mandater le maire, Monsieur Régnald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;
- d'approprier une somme de 83 310 \$ au surplus accumulé non affecté de la Ville pour le paiement de la dépense projetée d'ici le 31 décembre 2018.

---

Régnald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-340

**MODIFICATION DU COÛT DU CONTRAT DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LA RÉPARATION ET LE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-07-287 de ce conseil octroyant un contrat à Pavage Cabano ltée pour la pose d'enrobé bitumineux pour la réparation et le resurfaçage de la chaussée pour un montant de 90 753,99 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rapiéçage et de resurfaçage de certaines rues détériorées;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jean Langelier, directeur général datée du 30 août 2018 de procéder à l'ajout de 31 tonnes d'enrobé bitumineux de type EB-10S au coût de 146,28 \$ la tonne pour un montant de 4 534,68 \$ excluant les taxes ainsi qu'à l'ajout de 15 tonnes d'enrobé bitumineux de type EB-14 à 159,79 \$ la tonne pour un montant de 2 396,85 \$ excluant les taxes, le tout conformément à l'article 11.1 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement :

- d'autoriser des coûts supplémentaires de 6 931,53 \$ excluant les taxes dans le cadre des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation et le resurfaçage de la chaussée, tel que recommandé par le directeur général;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus non affecté de la Ville.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-341

**MANDAT À MADAME FRANCE THIBAUT, INGÉNIEURE POUR LA RÉDACTION DES DEVIS RELATIVEMENT À L'OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET DE RELOCALISATION DE LA SURFACEUSE AU CENTRE SPORTIF.**

---

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière à la Ville par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de 667 560 \$ dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22;

CONSIDÉRANT également la volonté de la Ville de relocaliser la surfaceuse pour des raisons de sécurité dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adjoindre des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de procéder à des invitations à soumissionner auprès de diverses firmes en architecture et en ingénierie et d'utiliser un système de pondération et d'évaluation afin d'évaluer les offres des différentes firmes soumissionnaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de disposer d'une ressource professionnelle indépendante pour la préparation des devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Madame France Thibault, ingénieure datée du 20 août 2018 afin de réaliser deux devis d'appel d'offres pour services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 20 août 2018 de Madame France Thibault, ingénieure au montant de 6 323,63 \$ incluant les taxes pour la préparation de deux devis d'appel d'offres pour services professionnels, soit un en architecture et un en ingénierie, dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération et de relocalisation de la surfaceuse du Centre sportif;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-342

**OCTROI D'UN MANDAT À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. POUR RÉALISER LA SURVEILLANCE LORS DES TRAVAUX DE POMPAGE ET CONDITIONNEMENT DES BOUES DES ÉTANGS NUMÉROS 1 ET 2 VERS LE LIT DE SÉCHAGE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-08-305 de ce conseil octroyant à Revolution Environmental Solutions LP (TERRAPURE) un contrat pour le pompage et conditionnement des boues des étangs numéros 1 et 2 vers le lit de séchage;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme spécialisée pour effectuer la surveillance des travaux de pompage et conditionnement;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. en date du 24 août 2018, laquelle vient fixer un taux horaire pour réaliser le suivi et la supervision des travaux de pompage et conditionnement des boues des étangs numéros 1 et 2 vers le lit de séchage;

CONSIDÉRANT l'estimation du nombre d'heures de surveillance nécessaires produite par Monsieur Jean Langelier, directeur général en date du 30 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la surveillance des travaux de pompage et conditionnement des boues des étangs numéros 1 et 2 vers le lit de séchage pour un montant total de 24 241,90 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 24 août 2018 de la firme et l'estimation du nombre d'heures produite par le directeur général de la Ville;



- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même la réserve pour des dépenses futures relatives à la gestion des boues municipales.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-343**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-305 RELATIVE À L'OCTROI DU CONTRAT DE POMPAGE ET CONDITIONNEMENT DES BOUES DES ÉTANGS NUMÉROS 1 ET 2 VERS LE LIT DE SÉCHAGE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-08-305 de ce conseil octroyant le contrat de pompage et conditionnement des boues des étangs numéros 1 et 2 vers le lit de séchage à Revolution Environmental Solutions LP (TERRAPURE) au montant de 119 568,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'omission d'indiquer dans ladite résolution la provenance des fonds assumant la dépense autorisée;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la résolution numéro 2018-08-305 sur ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2018-08-305 afin de préciser que la dépense autorisée de 119 568,25 \$ sera payée à même la réserve pour des dépenses futures relatives à la gestion des boues municipales.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-344**

**MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-05-179 de ce conseil adoptant la programmation 2014-2018 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), laquelle programmation a été modifiée par les résolutions numéros 2017-03-106, 2017-04-155 et 2017-11-476;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s'engage à être la seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation modifiée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- autorise Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer tous les documents relatifs à ce programme;
- annule et remplace la résolution numéro 2017-11-476 de ce conseil sur le même sujet.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-345**

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN ACTE DE SERVITUDE AVEC QUÉBEC 5255 INC. SUR LE LOT NUMÉRO 3 656 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

---

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère des Transports et Gestion B.S.R inc. en 2014 pour l'établissement d'alcôves de stationnement et la continuité du trottoir municipal sur leur propriété dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché;

CONSIDÉRANT l'engagement du MTQ de verser une compensation de 2 500 \$ à Gestion B.S.R. inc. pour l'établissement des servitudes nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'après validation auprès de son service juridique, le MTQ a confirmé que c'est la Ville qui avait la compétence pour obtenir des servitudes auprès du propriétaire concerné;

CONSIDÉRANT l'engagement du MTQ, dans un courriel du 22 février 2018, de rembourser le montant de 2 500 \$ à la Ville lorsque l'acte de servitude serait publié;

CONSIDÉRANT le transfert de propriété intervenu entre Gestion B.S.R inc. et Québec 5255 inc. le 9 juin 2017;

CONSIDÉRANT le projet de contrat préparé par Me Claude Gagnon, notaire pour l'établissement des servitudes nécessaires sur le lot numéro 3 656 922 du cadastre du Québec à intervenir avec Québec 5255 inc., à charge de cette dernière de remettre le montant de la compensation qui sera versée à Gestion B.S.R. inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'acte de servitude à intervenir avec Québec 5255 inc. sur le lot numéro 3 656 922 du cadastre du Québec et de mandater le maire, Monsieur Régnald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Régnald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-346**

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-ST-LAURENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019 AU 31 JANVIER 2021.**

---

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 janvier 2019 de la convention de bail existant entre la Ville et le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour des locaux situés au 1<sup>er</sup> étage de l'Espace communautaire au 580, rue Côté;

CONSIDÉRANT le souhait du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent de renouveler ledit bail;

CONSIDÉRANT le projet de convention de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent fixant le loyer à 2 190,48 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020 et à 2 234,88 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021;
- de mandater le maire, Monsieur Régnald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

---

Régnald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-347**

**CONGÉDIEMENT D'UN POMPIER.**

---

CONSIDÉRANT l'article 8.2 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie, lequel établit les obligations incombant aux membres du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Nadeau n'a été présent qu'à 18 % des exercices depuis son embauche, soit le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT également que Monsieur Martin Nadeau n'a répondu à aucun appel d'urgence depuis son embauche;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie daté du 21 août 2018 de procéder au congédiement de Monsieur Martin Nadeau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de congédier Monsieur Martin Nadeau à titre de pompier volontaire et de mettre fin à tout lien d'emploi entre la Ville de Saint-Pascal et Monsieur Nadeau à compter du 4 septembre 2018.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-348**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR TERRY DUVAL-DUMAIS À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.**

---

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 21 août 2018 de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Terry Duval-Dumais satisfait à tous les critères d'embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Terry Duval-Dumais à titre de pompier volontaire, catégorie novice 1, en date du 4 septembre 2018.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-349**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-04-152 RELATIVEMENT À L'EMBAUCHE DE MONSIEUR GABRIEL ST-PIERRE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-04-152 de ce conseil procédant à l'embauche de Monsieur Gabriel St-Pierre à titre d'ouvrier d'entretien étudiant au Service des loisirs jusqu'au 11 août 2018;

CONSIDÉRANT les travaux requis avant l'ouverture du Centre sportif;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de main-d'oeuvre supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de prolonger la période d'embauche de Monsieur Gabriel St-Pierre au Service des loisirs jusqu'au 25 août 2018.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-350

**EMBAUCHE DE MESSIEURS SERGE LÉVESQUE, MARIUS OUELLET ET MICHEL ROY À TITRE D'OUVRIERS D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRES AINSI QUE DE MADAME MÉLANIE MOREAU À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SAISON 2018-2019.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs lors de la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Eric Lemelin, directeur du Service des loisirs datée du 21 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes au Service des loisirs pour la période du 12 août 2018 au 25 mai 2019, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur :

- Messieurs Serge Lévesque, Marius Ouellet et Michel Roy, à titre d'ouvriers d'entretien surnuméraires;
- Madame Mélanie Moreau, à titre d'adjointe administrative surnuméraire.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-351

**EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2018-2019.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour la surveillance du patinage libre à l'aréna, la surveillance de l'anneau de glace et de la glissade extérieure ainsi que pour toutes autres activités organisées par le Service des loisirs au cours de la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Eric Lemelin, directeur du Service des loisirs datée du 21 août 2018;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-02-51 de ce conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'embaucher Madame Léocadie Langelier et Messieurs Félix Pelletier-Bernier, Félix Bernier et Pierre-Luc Rivard à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 12 août 2018 au 25 mai 2019.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-352

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC MADAME EVE-MARIE BÉLANGER À TITRE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS AU SERVICE DES LOISIRS.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une ressource technique pour le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 août 2019;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Eve-Marie Bélanger;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs datée du 30 août 2018;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville et Madame Eve-Marie Bélanger pour agir à titre de technicienne en loisirs au Service des loisirs et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-353

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019.**

---

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Saint-Pascal de présenter une demande d'appui financier au ministère de la Famille en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2019;
- d'autoriser Madame Jade Lamarre, directrice adjointe au Service des loisirs, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Saint-Pascal.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-354

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE LIQUIDATION RIVERO S.E.N.C. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre de liquidation RIVERO s.e.n.c. dans le cadre de cette Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du développement et des communications datée du 27 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 2 400 \$ au Centre de liquidation RIVERO s.e.n.c. conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-355

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-PASCAL.**

---

CONSIDÉRANT la demande du Club des 50 ans et plus adressée à la Ville le 12 avril 2018 afin d'obtenir un soutien financier;

CONSIDÉRANT que le Club des 50 ans et plus ne bénéficie pas de subvention récurrente et que ses revenus proviennent de l'action bénévole de ses membres;

CONSIDÉRANT l'implication sociale et communautaire de ses membres au sein de notre communauté;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la Ville à titre de Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de développer un partenariat bénéfique avec les aînés de sa communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une aide financière de 600 \$ au Club des 50 ans et plus afin de soutenir leurs activités.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-356

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SADC DU KAMOURASKA POUR LE PROJET VISITES VIRTUELLES 360<sup>0</sup>.**

---

**Madame Isabelle Chouinard, conseillère déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison de son lien d'emploi avec la SADC du Kamouraska. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et au vote.**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la SADC du Kamouraska pour le projet Visites virtuelles 360 - Entreprises Kamouraska adressée à la Ville le 10 août 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra à cinq entreprises de Saint-Pascal d'être plus visibles et concurrentielles sur le Web en offrant des visites virtuelles 360 degrés de leurs installations;

CONSIDÉRANT que la présence sur le Web est un enjeu de taille pour les entreprises en région;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir les entreprises du milieu dans leur développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'octroyer une aide financière de 625 \$ à la SADC du Kamouraska pour le projet Visites virtuelles 360 - Entreprises Kamouraska;
- d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice du développement et des communications à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce projet et à représenter la Ville dans le déroulement du projet.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-357

**DÉTERMINATION DE L'ACTIVITÉ CITOYENNE DE SAINT-PASCAL BÉNÉFICIAIRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place le Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités dans la mise en place d'activités citoyennes;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT que la somme attribuée dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice adjointe du Service des loisirs en date du 13 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard



et résolu unanimement d'affecter la somme de 500 \$ provenant du FDMK en 2018 au paiement des dépenses engendrées par les trois concerts d'orgue qui se tiendront les 9 septembre, 21 octobre et 25 novembre 2018 à Saint-Pascal.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-358**

**AUTORISATION D'OBSTRUER PARTIELLEMENT LE 4<sup>E</sup> RANG OUEST À L'OCCASION DU DÉFI DES SEPT-CHUTES.**

CONSIDÉRANT la tenue de la cinquième édition du Défi des Sept-Chutes le 9 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le soutien offert par la Ville au comité organisateur du Défi des Sept-Chutes;

CONSIDÉRANT la volonté d'offrir un lieu sécuritaire pour les participants;

CONSIDÉRANT la demande du Service des loisirs d'obstruer partiellement le 4<sup>e</sup> Rang Ouest à l'occasion du Défi des Sept-Chutes le dimanche 9 septembre 2018 entre 10 h et 15 h et de pouvoir utiliser le terrain vacant propriété de la Ville dans la rue des Chalets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser l'obstruction partielle du 4<sup>e</sup> Rang Ouest à l'occasion du Défi des Sept-Chutes le dimanche 9 septembre 2018 entre 10 h et 15 h et de permettre l'utilisation du terrain vacant de la Ville dans la rue des Chalets à des fins de stationnement.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2018-09-359**

**AUTORISATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'UTILISER LES CAMIONS INCENDIE LORS DE L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN.**

CONSIDÉRANT l'activité d'Halloween organisée par le Service des loisirs le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la demande de collaboration adressée au Service de sécurité incendie afin d'assurer la sécurité des enfants déambulant dans les rues à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement d'autoriser les membres du Service de sécurité incendie à participer à l'activité d'Halloween le 31 octobre 2018 et à utiliser les véhicules incendie pour cette occasion.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-360

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA-L'ISLET LE 7 SEPTEMBRE 2018.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance du journal Le Placoteux invitant la Ville à participer à la 23<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf du Président de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet qui aura lieu le 7 septembre 2018 au Club de golf de Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de désigner Messieurs Rénald Bernier, maire et Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville au Tournoi du Président qui aura lieu le 7 septembre 2018 au Club de golf de Saint-Pacôme et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription de 240 \$ à la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2018-09-361

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

- Monsieur Jacques Bouchard demande les résultats du rapport de Norda Stelo sur la collecte des eaux usées sur la route 230 Est (phase 2).
- Monsieur Jacques Bouchard demande ce qu'il advient du projet de collecte des eaux usées de la rue Bernier.
- Monsieur Daniel Rivard demande pourquoi les travaux de pavage ne sont pas encore effectués à ce moment-ci.
- Monsieur André Laforest demande si le projet d'agrandissement du Centre sportif en est réduit au changement du système de réfrigération et à la relocalisation de la surfaceuse.
- Monsieur Jean-Louis Paradis demande s'il y a un plan d'entretien des chaînes de rues.
- Madame Lorraine Plourde demande en quoi consiste le projet de production industrielle de grillons.
- Monsieur Daniel Rivard demande si le conseil municipal avait quorum lors de la prise de décision à l'égard de la demande d'appui financier de la SADC du Kamouraska.
- Monsieur André Laforest demande pourquoi la Ville a conclu une entente avec CMATV pour produire des capsules vidéo sur la Ville au lieu de TVCK.

2018-09-362

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 13.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière